

**ASSEMBLEE NATIONALE**13 janvier 2006

---

VOLONTARIAT ASSOCIATIF ET ENGAGEMENT ÉDUCATIF - (n° 2332 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 34

présenté par  
Mme Lignières-Cassou, M. Masse, M. Nayrou, Mme Guinchard,  
Mme Carrillon-Couvreur, M. Le Roux, Mme Andrieux  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 6**

Compléter l'alinéa 4 de cet article par la phrase suivante :

« La nature, les modalités et le temps dévolus à cette phase de préparation adaptée sont mentionnés dans le contrat de volontariat. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision ayant pour but d'assurer la concrétisation de l'engagement de l'organisme agréé à réaliser cette formation adaptée.